

Examen du régime de semi-liberté : Éléments de prévision du résultat de la mise en liberté dans la gestion des cas (R-52, 1996)

Le rapport décrit les tendances du recours aux dispositions de semi-liberté, ainsi que les bénéficiaires de ce régime. Il analyse les liens entre le résultat de la mise en semi-liberté, d'une part, et les risques et les besoins, d'autre part. Il étudie en outre les facteurs d'échec de la semi-liberté afin de mieux pouvoir choisir et gérer les cas dans le régime. Le rapport cerne également les différences entre l'ensemble des délinquants mis en semi-liberté, les délinquantes et les délinquants autochtones.

Cette étude a été mise sur pied juste avant l'entrée en vigueur, en 1992, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). L'étude a été conçue pour estimer l'impact de la LSCMLC sur la semi-liberté et pour fournir une base de comparaisons après quelques années d'application de la LSCMLC. Alors qu'il n'était pas possible d'évaluer tous les effets de la LSCMLC sur la semi-liberté, il semble que certains changements opérationnels (dates d'éligibilité et objet de la mise en liberté) étaient déjà pratique courante avant son entrée en vigueur.

Cette étude offre d'intéressants résultats quant aux données sur les délinquantes et les délinquants autochtones et le régime de semi-liberté. Les résultats indiquent que le régime de semi-liberté est un programme efficace de libération anticipée de délinquants à faible risque, ainsi que de libération contrôlée de délinquants à risque un peu plus élevé. La semi-liberté, avec le degré supérieur de surveillance que commande l'assignation à résidence, aide le délinquant à se préparer pour sa libération et permet de juger si le détenu est prêt à réintégrer la société avant toute mesure de libération totale ou d'office.

Ce rapport permet au lecteur d'avoir un historique succinct du régime de semi-liberté au Canada.